

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 607 111

②1 N° d'enregistrement national :

86 16387

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 5/54, 5/66.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25 novembre 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 21 du 27 mai 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : HUGUES NICOLLET S.A., Société ano-
nyme. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Michel Celas.

⑦3 Titulaire(s) :

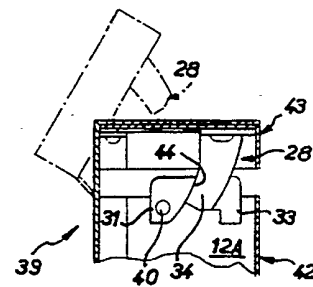
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Bonnet, Thirion et G. Foldes.

⑤4 Flan pour la constitution d'un emballage refermable, et ébauche d'emballage et emballage correspondants.

⑤7 Il s'agit d'un emballage qui est issu d'un seul tenant d'un
flan, et qui, en saillie sur son couvercle 43, présente des
languettes 28 propres à en permettre la refermeture.

Suivant l'invention, de part et d'autre de l'extrémité 34,
formant coin, de ces languettes 28, s'étendent deux portions
de flan 31, 33 qui, détachées d'une telle languette 28 alors
qu'elles en sont initialement attenantes, sont en saillie sur la
face interne des panneaux de côté 12A concernés et consti-
tuent, pour une telle extrémité 34, une rainure 44 dans laquelle
celle-ci doit s'insérer lors de la refermeture du couvercle 43.

Application, notamment, au conditionnement de détergents.



FR 2 607 111 - A1

D

"Flan pour la constitution d'un emballage refermable, et ébauche d'emballage et emballage correspondants"

La présente invention concerne d'une manière générale les emballages réalisés à partir d'un flan en carton, carton ondulé, ou autre matériau en feuille convenablement découpé et rainé, comportant, d'un seul tenant, pour la constitution
5 d'un corps, une pluralité de panneaux de côté successivement articulés deux à deux par des lignes de pliage parallèles, et, pour la constitution d'un couvercle, des rabats prolongeant chacun individuellement lesdits panneaux de côté au-delà de lignes de pliage racines perpendiculaires aux
10 lignes de pliage précédentes, avec, pour l'individualisation dudit couvercle par rapport audit corps, une bande détachable prédécoupée en continuité dans certains au moins, successifs, desdits panneaux de côté, parallèlement aux lignes de pliage racines desdits rabats.

15 Après remplissage d'un tel emballage et sa fermeture, la bande détachable permet à l'utilisateur désireux d'avoir accès à son contenu d'en décapiter le corps sur au moins trois côtés, la partie de tête de ce corps formant alors, avec les rabats correspondants, un couvercle, qui reste
20 avantageusement attaché au corps par un dernier côté et qu'il suffit donc de faire pivoter autour de sa ligne charnière correspondante pour assurer l'ouverture de l'emballage ainsi réalisé.

L'un des problèmes à résoudre dans la constitution
25 d'un tel emballage est d'en permettre la refermeture, notamment si la totalité de son contenu n'est pas appelée à être consommée en une seule fois, comme c'est le cas par exemple pour les détergents en poudre commercialisés à l'aide d'emballages de relativement grande capacité.

30 Dans le brevet français qui, déposé le 19 Janvier 1983 sous le No 83 00776, a été publié sous le No 2.539.393, il a été proposé, pour ce faire, de prévoir, découpée dans au moins l'un des rabats formant le couvercle, une

languette, qui est issue de ce rabat par une ligne de pliage racine parallèle à celle de celui-ci, et dans laquelle se trouve par ailleurs individualisée, par une ligne de prédécoupage, une portion détachable implantée de manière à pouvoir se superposer au panneau de côté considéré lorsque ladite languette est rabattue sur celui-ci par pliage autour de sa ligne de pliage racine, en mordant alors au moins pour partie sur la partie dudit panneau de côté située au-delà de la bande détachable.

10 En pratique, la portion détachable ainsi initialement associée à une telle languette a pour fonction de renforcer localement le panneau de côté concerné, à l'endroit où, de manière usuelle, il est rapporté sur celui-ci l'une des extrémités d'une poignée destinée à faciliter la manutention de l'emballage.

15 La partie courante de la languette, quant à elle, forme par elle-même une patte, qui, faisant saillie sur la face inférieure du couvercle d'un tel emballage, est apte à s'engager dans le corps de celui-ci, et qui, par un effet de freinage au contact de la paroi interne de ce corps, est apte, normalement, à maintenir en position de fermeture ledit couvercle lorsqu'il a été rabattu sur ledit corps.

20 Cette disposition, qui a donné et peut encore donner satisfaction, peut cependant aussi parfois se trouver en défaut, notamment si le couvercle est l'objet d'une sollicitation de rappel en position d'ouverture en raison du pliage qui, le long de sa ligne charnière, a été appliqué, à l'occasion de son ouverture, au matériau constitutif de l'ensemble.

30 Le maintien en position de refermeture de ce couvercle peut dès lors être parfois incertain.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant d'obvier de manière très simple, et sans consommation supplémentaire de matériau, à cette difficulté.

35 De manière plus précise, elle a tout d'abord pour objet un flan en carton, carton ondulé ou autre matériau en

feuille, du genre comportant, d'un seul tenant, pour la constitution d'un emballage, une pluralité de panneaux de côté successivement articulés deux à deux par des lignes de pliage parallèles, dites ci-après par simple commodité 5 lignes de pliage principales, et, au-delà de lignes de pliage racines perpendiculaires auxdites lignes de pliage principales, des rabats prolongeant chacun individuellement certains au moins desdits panneaux de côté, avec, prédécoupée en continuité dans certains au moins, 10 successifs, des panneaux de côté, parallèlement aux lignes de pliage racines des rabats, une bande détachable, et, découpée dans l'un au moins desdits rabats, une languette, qui est elle-même issue d'une ligne de pliage racine perpendiculaire aux lignes de pliage principales, et dans 15 laquelle se trouve individualisée par une ligne de prédécoupage, une portion détachable implantée de manière à pouvoir se superposer au panneau de côté considéré lorsque ladite languette est rabattue sur celui-ci par pliage autour de sa ligne de pliage racine, en mordant alors au moins pour 20 partie sur la partie dudit panneau de côté située au-delà de la bande détachable, ce flan étant d'une manière générale caractérisé en ce que, dans ladite languette, se trouvent individualisées deux portions détachables, qui, chacune respectivement, s'étendent de part et d'autre d'une 25 extrémité formant coin de la partie courante de cette languette, en étant chacune séparées de ladite extrémité formant coin par une ligne de prédécoupage ; elle a encore pour objets l'emballage réalisé à l'aide d'un tel flan, ainsi que l'ébauche d'emballage, avantageusement livrable à 30 plat, issue au préalable de ce flan par pliage en fourreau tubulaire de celui-ci.

Ainsi, suivant l'invention, il est tiré un parti supplémentaire de la portion détachable d'une languette, jusqu'à ce jour essentiellement destinée à renforcer 35 localement le panneau de côté concerné, pour constituer, à l'égard de la partie courante d'une telle languette, et en association avec une autre portion détachable prévue à cet

effet de l'autre côté de celle-ci, une sorte de rainure dans laquelle ladite partie courante de cette languette s'enfonce à la manière d'un coin lorsque, après ouverture de l'emballage, la partie de tête formant couvercle de celui-ci est rabattue en position de refermeture.

Du fait de l'effet de coincement ainsi développé entre une telle languette et les portions détachables qui en ont été préalablement séparées, le maintien en position de refermeture du couvercle est assuré de manière stable et sûre.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue partielle en plan d'un flan suivant l'invention ;

la figure 2 reprend, à échelle supérieure, le détail de la figure 1 repéré par un encart II sur cette figure 1 ;

les figures 3A, 3B sont des vues partielles en plan, qui, analogues à celle de la figure 1, illustrent diverses phases du pliage du flan concerné conduisant à la réalisation d'une ébauche d'emballage suivant l'invention ;

les figures 4A, 4B sont des vues partielles en perspective illustrant diverses phases de la fermeture de l'emballage issu d'une telle ébauche ;

la figure 5 est une vue partielle en perspective de cet emballage, vu de l'extérieur, une fois cet emballage fermé ;

la figure 6 est une vue partielle en perspective illustrant l'ouverture de l'emballage suivant l'invention ;

la figure 7 est une vue qui, analogue à celle de la figure 6, illustre la refermeture de cet emballage ;

la figure 8 est, suivant la ligne VIII-VIII de la figure 7, une vue partielle en coupe transversale de l'emballage suivant l'invention ainsi refermé.

D'une manière générale, et tel qu'illustré sur ces figures, un flan 10 suivant l'invention comporte, d'un seul

tenant, pour la constitution d'un emballage, une pluralité de panneaux de côté 12 successivement articulés deux à deux par des lignes de pliage parallèles 13, dites ci-après par simple commodité lignes de pliage principales.

5 De manière conventionnelle, sur ces figures, les lignes de pliage ont été schématisées en traits interrompus, et les lignes de coupe en traits continus.

S'agissant, dans la forme de réalisation représentée, de la réalisation d'un emballage parallélépipédique, quatre
10 panneaux de côté 12, de contour globalement quadrangulaire, sont prévus, à savoir deux panneaux de côté de plus petite largeur 12A, et, en alternance avec ceux-ci, deux panneaux de côté de plus grande largeur 12B.

Au-delà d'une ligne de pliage 14 parallèle aux lignes
15 de pliage principales 13, l'un des panneaux de côté 12 extrême, et il s'agit en l'espèce d'un panneau de côté de plus grande largeur 12B, se prolonge, de manière connue en soi, et pour des raisons qui apparaîtront ci-après, par une bande de solidarisation 15.

20 Le long d'un des bords longitudinaux de l'alignement qu'ils forment, et, en pratique, le long de chacun de ceux-ci, certains au moins des panneaux de côté 12 se prolongent, chacun individuellement, au-delà de lignes de pliage racines 16, 16' perpendiculaires aux lignes de pliage
25 principales 13, par des rabats 18, 18'.

Ceux, 18, disposés d'un premier côté sont destinés à constituer un couvercle, et ceux, 18', disposés du côté opposé sont destinés à constituer un fond.

Dans la forme de réalisation représentée, il y a
30 ainsi, en pratique, du côté du couvercle, un rabat 18 pour chacun des panneaux de côté 12, respectivement 18A pour les panneaux de côté 12A et 18B pour les panneaux de côté 12B, et, du côté fond, un rabat 18', respectivement 18'A pour les panneaux de côté 12A, et 18'B pour les panneaux de côté 12B.

35 La longueur des rabats 18, 18' est adaptée à la largeur des panneaux de côté 12.

La hauteur, côté couvercle, des rabats 18, est

sensiblement la même pour tous, et cette hauteur est sensiblement égale à la largeur des panneaux de côté de plus faible largeur 12A.

5 Côté fond, par contre, la hauteur des rabats 18'A associés aux panneaux de côté de plus faible largeur 12A est inférieure à celle des rabats 18'B associés aux panneaux de côté de plus grande largeur 12B, sensiblement égale, elle, à la hauteur précédente.

10 Comme les panneaux de côté 12, et abstraction faite des dispositions décrites ultérieurement pour deux d'entre eux, les rabats 18, 18' ont tous un contour globalement quadrangulaire.

15 Pour tenir compte des surépaisseurs dues à leurs superpositions lors de leurs pliages respectifs autour de leurs lignes de pliage racines 16, 16', les lignes de pliage racines 16, 16' des rabats 18A, 18'A associés aux panneaux de côté de plus petite largeur 12A sont décalées vers l'intérieur par rapport à celles des autres.

20 Dans certains au moins, successifs, des panneaux de côté 12, se trouve prédécoupée en continuité, perpendiculairement aux lignes de pliage principales 13, et donc parallèlement aux lignes de pliage racines 16, 16' des rabats 18, 18', une bande détachable 20.

25 En pratique, cette bande détachable 20, qui se trouve délimitée par des lignes de prédécoupage 21 perpendiculaires aux lignes de pliage principales 13, affecte trois panneaux de côté 12 successifs, à savoir les deux panneaux de côté de moindre largeur 12A et le panneau de côté de plus grande largeur 12B encadré par ceux-ci.

30 Conjointement, sur la face interne des panneaux de côté 12, une bande de renfort 22 est superposée en continu à la bande détachable 20, dans la zone médiane de celle-ci.

Pour des raisons de commodité de pose, cette bande de renfort 22 s'étend sur la totalité des panneaux de côté 12.

35 En pratique, cependant, au droit de la ligne de pliage principale 13 séparant du panneau de côté de plus faible largeur 12A médian le panneau de côté de plus grande

largeur 12B extrême, elle se trouve localement interrompue, tel que représenté, par une entaille 23, qui n'affecte pas dans toute son épaisseur le flan 10.

5 En outre, le long de celui des bords de cette bande de renfort 22 qui s'étend côté couvercle, la bande de solidarisation 15 est affectée par une ligne de coupe 24.

10 Du côté opposé à cette bande de solidarisation 15, des entailles 25, qui sont établies dans le prolongement des lignes de prédécoupage 21, délimitent, dans le panneau de côté de plus faible largeur 12A extrême, une languette 26 propre à permettre la saisie de la bande détachable 20 ainsi constituée.

15 Ces dispositions sont bien connues par elles-mêmes, et ne faisant pas en soi, l'objet de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

20 De manière également connue en soi par le brevet français No 83 00776 mentionné ci-dessus, se trouve découpée dans l'un au moins des rabats 18 destinés à constituer un couvercle, et, en pratique, dans la forme de réalisation représentée, dans chacun des deux rabats 18A associés aux panneaux de côté de plus faible largeur 12A, une languette 28, qui est elle-même issue d'un tel rabat 18A par une ligne de pliage racine 29 perpendiculaire aux lignes de pliage principales 13, et dans laquelle se trouve individualisée, 25 par une ligne de prédécoupage 30, une portion détachable 31.

30 Dans sa partie courante, la languette 28 ainsi découpée dans chacun des rabats 18A est affectée d'une ligne de pliage 32, qui est sensiblement parallèle à sa ligne de pliage racine 29, mais dont le sens de pliage est inverse de celui de celle-ci.

35 En pratique, cette ligne de pliage 32, qui, dans la forme de réalisation représentée, est matérialisée, dans sa zone médiane, par une découpe en boutonnière de la languette 28 qu'elle affecte, pour faciliter le pliage correspondant de celle-ci, est disposée à une distance D1 de la ligne de pliage racine 29 de cette languette 28 sensiblement égale à la distance D2 séparant cette ligne de pliage racine 29 de

la ligne de pliage racine 16 du rabat 18A concerné.

En outre, une fraction au moins de la portion détachable 31 est disposée à une distance D'1 de la ligne de pliage 32 de la languette 28 à laquelle elle est associée au moins égale à la distance D'2 séparant de la ligne de pliage racine 16 du rabat 18A concerné celle des lignes de prédécoupage 21 de la bande détachable 20 qui est disposée du côté opposé à un tel rabat 18A.

Ainsi, cette portion détachable 31 se trouve implantée de manière à pouvoir se superposer au panneau de côté 12A correspondant lorsque la languette 28 à laquelle elle est associée est rabattue sur celui-ci par pliage autour de sa ligne de pliage racine 29, en mordant alors au moins pour partie sur la partie de ce panneau de côté 12A située au-delà de la bande détachable 20.

Suivant l'invention, dans la languette 28 ainsi associée à chacun des rabats 18A se trouvent individualisées deux portions détachables, à savoir, outre la portion détachable 31 précédente, une portion détachable 33, et ces portions détachables 31, 33 s'étendent, chacune respectivement, de part et d'autre d'une extrémité formant coin 34 de la partie courante d'une telle languette 28, en étant chacune séparées de ladite extrémité formant coin 34 par une ligne de prédécoupage, 30 pour la portion détachable 31, et 35 pour la portion détachable 33.

Comme il est usuel, les lignes de prédécoupage 30 et 35, et il en est de même pour les lignes de prédécoupage 21 délimitant la bande détachable 20, sont des lignes de coupe localement interrompues, de place en place, par des points de rétention déchirables.

Globalement, les lignes de prédécoupage 30, 35 délimitant l'extrémité formant coin 34 d'une languette 28 convergent l'une vers l'autre en direction opposée à la ligne de pliage racine 29 de cette languette 28.

Dans la forme de réalisation représentée, ces lignes de prédécoupage 30, 35 sont des lignes circulaires de rayons différents, R1 pour la ligne de prédécoupage 30, et R2 pour

la ligne de prédécoupage 35.

La concavité de ces lignes de prédécoupage 30, 35 est tournée vers celle des extrémités de la bande détachable 20 qui est la plus proche, et, d'un rabat 18A à l'autre, les extrémités formant coin 34 de la partie courante des languettes 28, qui ont donc chacune un contour globalement circulaire, sont globalement tournées dos à dos l'une par rapport à l'autre.

C'est le rayon R2 de la ligne de prédécoupage 35 associée à la portion détachable 33 disposée au dos de l'extrémité formant coin 34 d'une languette 28 qui a le rayon le plus grand, le rayon R1 de la ligne de prédécoupage 30 associée à la portion détachable 31 disposée de l'autre côté d'une telle extrémité formant coin 34 étant inférieur à ce rayon R2.

Comme il est usuel, le flan 10 suivant l'invention peut aisément être réalisé en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et rainé.

Avant son pliage, certaines des portions de ce flan sont encollées, tel que schématisé par des hachures sur la figure 1.

Il s'agit, tout d'abord, des portions détachables 31, 33 des languettes 28 de ses rabats 18A.

Il s'agit, ensuite, de la partie de ces rabats 18A qui s'étendent entre leur ligne de pliage racine 16 et la ligne de pliage racine 29 de leur languette 28.

Il peut s'agir, enfin, tel que représenté, de la partie des panneaux de côté 12A correspondant à la partie précédente des rabats 18A.

Après un tel encollage, les languettes 28 sont rabattues sur les panneaux de côté 12A, par pliage de 180° autour de leur ligne de pliage racine 29, figure 3A.

Au terme de ce rabattement, les portions détachables 31, 33 de ces languettes 28 se trouvent superposées aux panneaux de côté 12A, sur la face interne de ceux-ci, en mordant au moins pour partie sur la partie de ces panneaux de côté 12A qui se situe au-delà de la bande détachable 20,

au-dessous de celle-ci, et en étant solidarisées par collage à ladite partie de ces panneaux de côté 12A.

En pratique, et pour des raisons qui apparaîtront ci-après, les portions détachables 31 s'étendent alors dans
5 la zone médiane des panneaux de côté 12A.

Conjointement, la ligne de pliage 32 des languettes 28 se trouve superposée à la ligne de pliage racine 16 des rabats 18A, et leur portion comprise entre cette ligne de pliage racine 16 et leur propre ligne de pliage racine 29 se
10 trouve solidarisée, par collage, à ces rabats 18A, sur la face interne de ceux-ci.

Il est procédé ensuite au rabattement, avec la bande de solidarisation 15, du panneau extrême 12B, par pliage de 180° autour de la ligne de pliage principale 13 reliant ce
15 dernier au panneau de côté 12A adjacent, puis, après encollage de la bande de solidarisation 15, au rabattement du panneau de côté 12B extrême, par pliage de 180° de celui-ci autour de la ligne de pliage principale 13 qui le relie au panneau de côté 12A adjacent, figure 3B.

Au terme du pliage en fourreau tubulaire ainsi appliqué au flan 10 suivant l'invention, les deux panneaux de côté 12A, 12B extrêmes se trouvent solidarisés l'un à l'autre par la bande de solidarisation 15 précisément prévue à cet effet.
20

L'ébauche tubulaire d'emballage 37 ainsi obtenue est avantageusement livrable à plat.
25

Pour les raisons exposées ci-dessus, elle comporte, suivant l'invention, solidarisée par avance à chacun de deux panneaux de côté 12A opposés, les portions détachables 31,
30 33 de la languette 28 correspondante.

En outre, par sa portion comprise entre sa ligne de pliage racine 29 et sa ligne de pliage 32, une telle languette 28 se trouve solidarisée au rabat 18A dans lequel elle est découpée.

Pour mise en volume d'une telle ébauche tubulaire d'emballage 37, il suffit, de manière connue en soi, d'exercer, suivant la flèche F de la figure 3B, une action
35

de poussée sur ses lignes de pliage principales 13 opposées.

Sur l'emballage 39 ainsi obtenu, figure 4A, il est alors procédé, dans la forme de réalisation représentée, à la pose d'une poignée 11, par exemple à l'aide de rivets 40, en tirant parti pour ce faire des portions détachables 31 des languettes 28, ces portions détachables 31 assurant avantagement un renfort local de la zone des panneaux de côté 12A concernée par une telle pose.

Après formation d'un fond par rabattement des rabats 18', il est procédé au remplissage de l'emballage 39, et, par rabattement des rabats 18, figure 4B, il est ensuite procédé à sa fermeture, figure 5.

Pour accès au contenu de l'emballage 39, il est procédé à l'élimination de la bande détachable 20, ce qui conduit à décapiter sur trois côtés son corps 42 et à former, à la partie supérieure de celui-ci, un couvercle 43.

Il suffit, ensuite, à la faveur de la fente le séparant de ce corps 42, d'exercer une traction sur ce couvercle 43, pour assurer le détachement, vis-à-vis de lui, par les lignes de prédécoupage 30, 35, des portions détachables 31, 33 des languettes 28, qui, elles, lui demeurent solidaires, et ainsi en permettre effectivement le rabattement nécessaire à son ouverture, figure 6.

Les languettes 28 forment alors, en saillie sur le couvercle 43, le long des deux bords opposés de celui-ci, deux pattes, dont l'extrémité formant coin 34 a un contour globalement circulaire, en étant globalement centrée sur la ligne charnière par laquelle un tel couvercle 43 demeure attaché au corps 42, et qui sont ainsi chacune propres à s'insérer à la manière d'un coin entre deux portions de flan distinctes, formées des portions détachables 31, 33 initialement associées à de telles languettes 28 et présentes maintenant en saillie sur la face interne des panneaux de côté 12A dudit corps 42, lesdites portions de flan formant alors conjointement, pour l'extrémité formant coin 34 de ces languettes 28, des rainures 44.

Compte tenu de la convergence des flancs de ces rainures 44, et de celle, complémentaire de la précédente, de l'extrémité formant coin 34 des languettes 28, un effet de coin se développe entre ces languettes 28 et les portions
5 de flan 31, 33 concernées lors de la refermeture du couvercle 43, figures 7 et 8, en sorte que le maintien en position de refermeture de ce couvercle 43 est ainsi avantageusement assuré.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas
10 à la forme de réalisation décrite et représentée, mais englobe toute variante d'exécution.

REVENDEICATIONS

1. Flan en carton, carton ondulé ou autre matériau en
feuille, du genre comportant, d'un seul tenant, pour la
constitution d'un emballage, une pluralité de panneaux de
côté (12) successivement articulés deux à deux par des
5 lignes de pliage (13) parallèles, dites ci-après par simple
commodité lignes de pliage principales, et, au-delà de
lignes de pliage racines (16) perpendiculaires auxdites
lignes de pliage principales, des rabats (18) prolongeant
chacun individuellement certains au moins desdits panneaux
10 de côté (12), avec, prédécoupée en continuité dans certains
au moins, successifs, des panneaux de côté (12),
parallèlement aux lignes de pliage racines (16) des rabats
(18), une bande détachable (20), et, découpée dans l'un au
moins (18A) desdits rabats (18), une languette (28) qui est
15 elle-même issue d'une ligne de pliage racine (29)
perpendiculaire aux lignes de pliage principales (13), et
dans laquelle se trouve individualisée, par une ligne de
prédécoupage (30), une portion détachable (31) implantée de
manière à pouvoir se superposer au panneau de côté (12A)
20 considéré lorsque ladite languette (28) est rabattue sur
celui-ci par pliage autour de sa ligne de pliage racine
(29), en mordant alors au moins pour partie sur la partie
dudit panneau de côté (12A) située au-delà de la bande
détachable (20), caractérisé en ce que, dans ladite
25 languette (28) se trouvent individualisées deux portions
détachables (31, 33), qui, chacune respectivement,
s'étendent de part et d'autre d'une extrémité formant coin
(34) de la partie courante de cette languette (28), en étant
chacune séparées de ladite extrémité formant coin (34) par
30 une ligne de prédécoupage (30, 35).

2. Flan suivant la revendication 1, caractérisé en ce
que les lignes de prédécoupage (30, 35) délimitant
l'extrémité formant coin (34) de la partie courante de la
languette (28) convergent globalement l'une vers l'autre en
35 direction opposée à la ligne de pliage racine (29) de ladite
languette (28).

3. Flan suivant la revendication 2, caractérisé en ce que lesdites lignes de prédécoupage (30, 35) sont des lignes circulaires, de rayons (R1, R2) différents.

5 4. Flan suivant la revendication 3, caractérisé en ce que la concavité desdites lignes de prédécoupage (30, 35) est tournée vers l'extrémité de la bande détachable (20) la plus proche.

10 5. Flan suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que deux rabats (18A), séparés par un autre, (18B), comportent une languette (28).

15 6. Ebauche d'emballage du genre issue par pliage en fourreau tubulaire, et solidarisation l'un à l'autre de ses panneaux de côté extrêmes, d'un flan en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille comportant d'un seul tenant une pluralité de panneaux de côté (12) successivement articulés deux à deux par des lignes de pliage parallèles (13), caractérisée en ce que, le flan dont elle est issue étant conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5, les portions détachables (31, 33) découpées dans l'un au
20 moins (18A) de ses rabats (18) sont l'une et l'autre solidarisées, par exemple par collage, au panneau de côté (12A) correspondant.

25 7. Emballage, du genre réalisé à partir d'un flan en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille comportant, d'un seul tenant, une pluralité de panneaux de côté (12) successivement articulés deux à deux par des lignes de pliage (13) parallèles, caractérisé en ce que, le flan à partir duquel il est réalisé étant conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5, son corps (39)
30 présente, localement, en saillie sur la face interne de l'un au moins (12A) de ses panneaux de côté (12), deux portions de flan distinctes (31, 33), le couvercle (43) correspondant comportant conjointement, en saillie, une languette (28) propre à s'insérer à la manière d'un coin entre lesdites
35 portions de flan (31, 33).

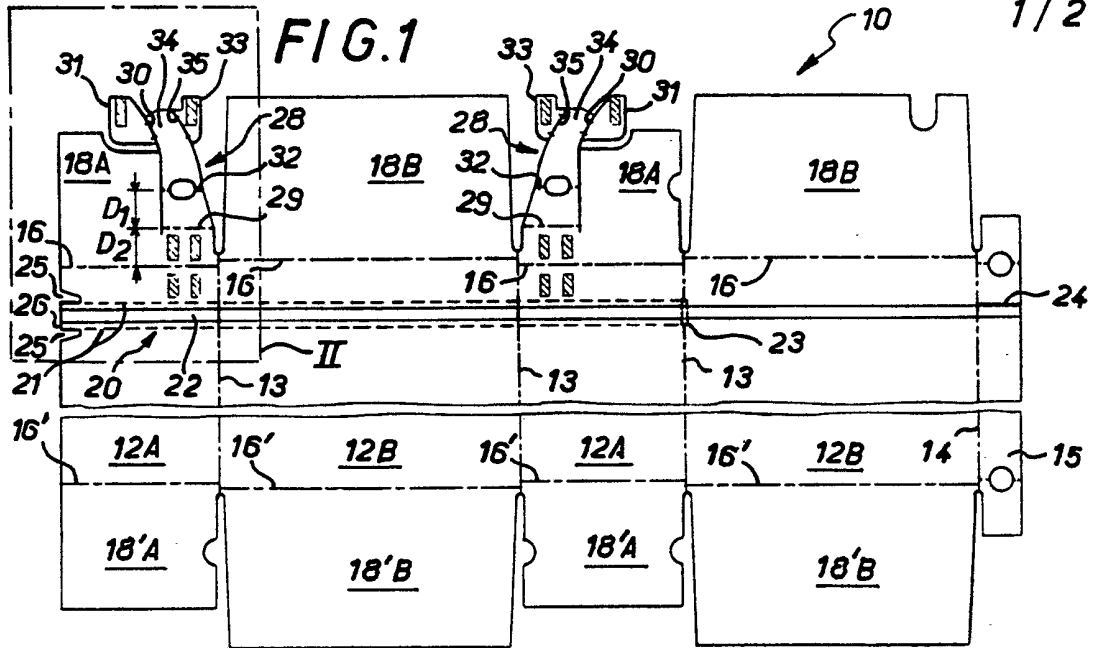


FIG. 3A

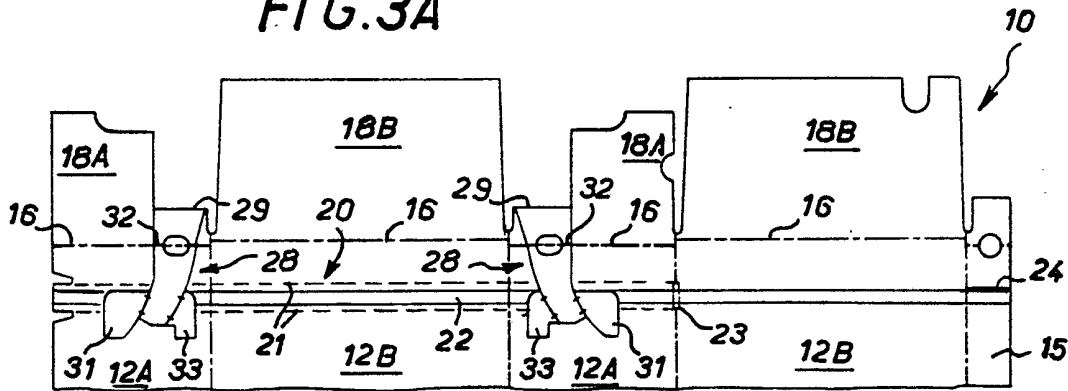


FIG. 3B

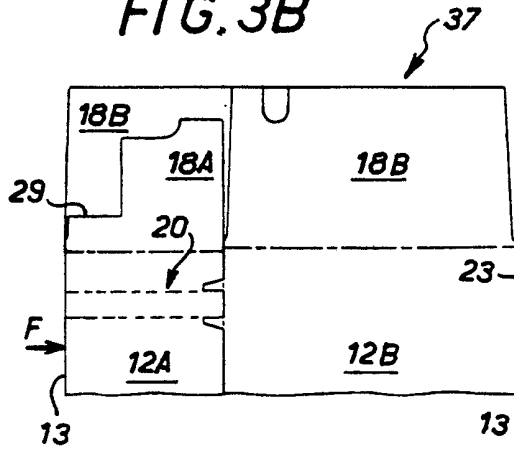


FIG. 2

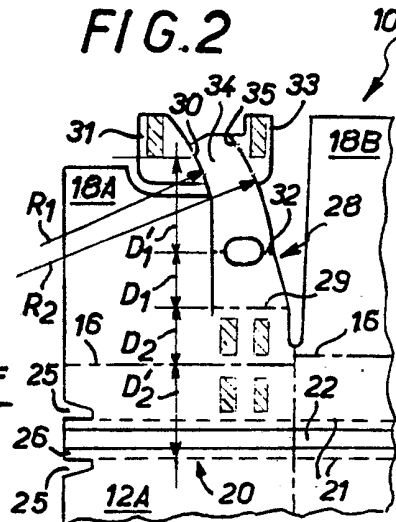


FIG. 4A

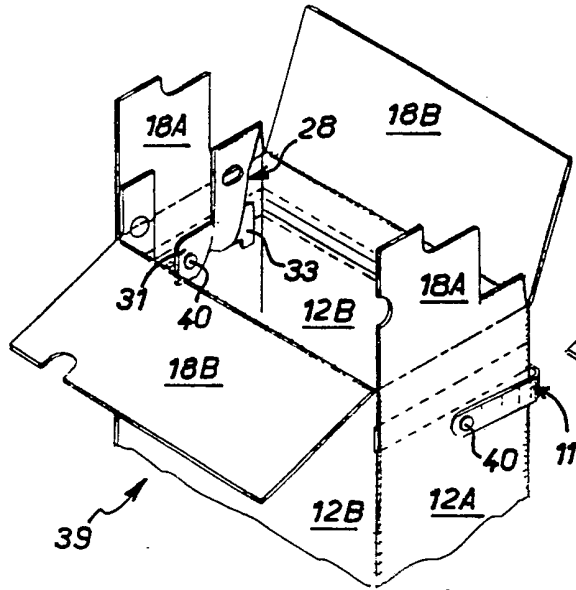


FIG. 4B

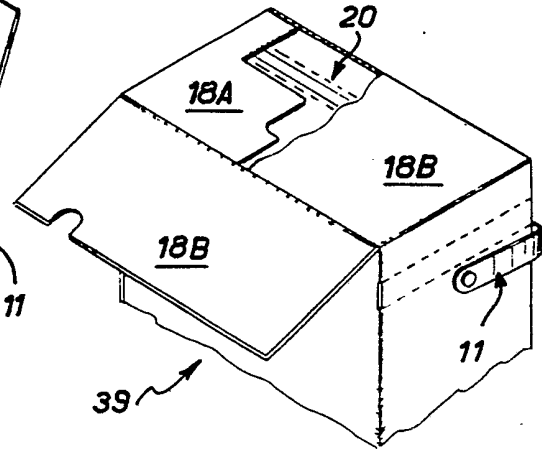


FIG. 5

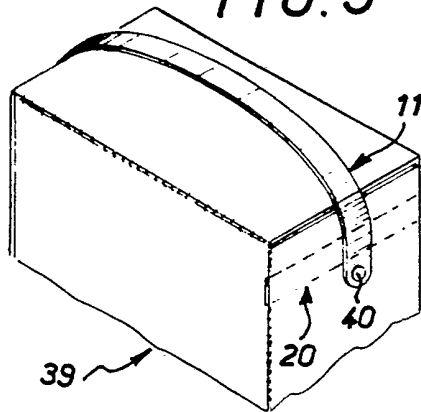


FIG. 6

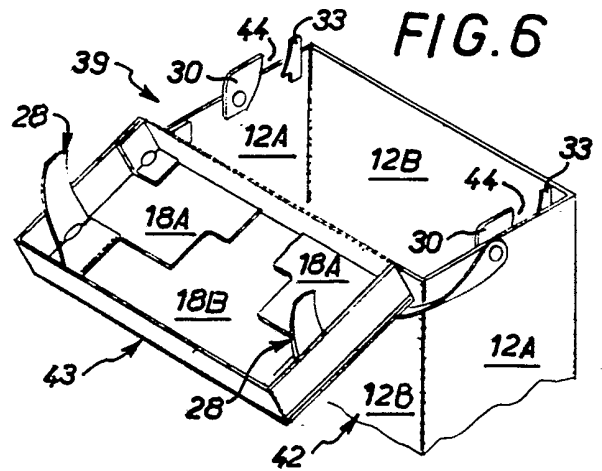


FIG. 7

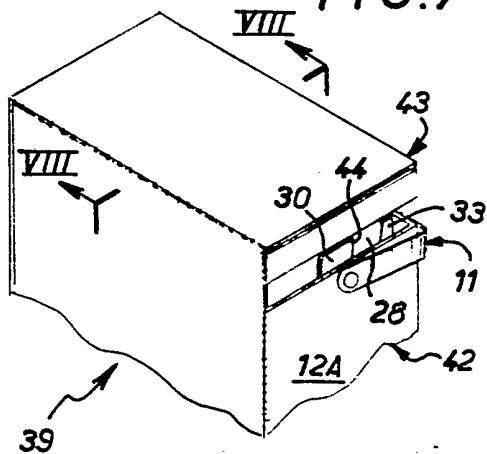


FIG. 8

